

<p style="text-align: center;">REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 DECEMBRE 2018 N° 8</p>
--

Date de convocation : 13.12.2018

Date d'affichage : 07.01.2019

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit décembre à dix-neuf heures quinze, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Pascal CARPENTIER, Maire, assisté de Mmes et MM. Gilbert ROUSSEL, Christophe VERNON, Denis LEROY, Aline GRILLE, Yannick CROIX, Annick BREITENBACH, Guillaume HOOGTERP, Nelly DELAHAYE, Nadège CAREME.

Absents excusés : Mmes Roselyne TESSON, Monique MERCIER. M. Pascal DARCHE.

Secrétaire de séance : M. Gilbert ROUSSEL.

Ordre du Jour :

- Mouvement de voirie : transfert de la RD 80 dans le domaine communal et communautaire : délibération.
 - Urbanisme : dossier en cours.
 - Réflexion sur l'instauration d'une taxe forfaitaire sur les terrains nus, classés en zone constructible du PLU.
 - Réflexion sur une modification du PLU en vue d'une urbanisation de la zone 2 AU.
 - Premier bilan d'application du PLU.
- Questions diverses.

En préambule, M. le Maire remercie les associations qui réunissent de nombreux crosvillais :

- Comité des fêtes : le Noël des enfants a accueilli environ 80 personnes,
- AG des souliers crosvillais : 48 personnes présentes.

Le CCAS a invité 86 personnes de 65 ans et plus, pour un repas au restaurant « La Table de Tom » au Neubourg.

1) Mouvement de voirie :

Monsieur le Maire rappelle que la création d'un nouveau barreau reliant la RD 38 au Neubourg est ouvert à la circulation depuis plusieurs mois. Des travaux complémentaires ont été réalisés en vue de garantir la sécurité des automobilistes. Ce nouvel aménagement implique, de fait, une modification statutaire de la RD 80 désormais exclusivement d'intérêt local et communautaire.

Une délibération du conseil municipal est demandée en vue de transférer le tronçon de voie de la RD 80 (0+000, 0+230) dans le domaine routier communal, mais aussi autorisant le versement de la subvention d'un montant de 16 960 € HT vers la CCPN pour la remise en état d'entretien normal avant son déclassement.

Après concertation et discussion, le conseil municipal accepte ces propositions à l'unanimité des membres présents. Cette décision sera transmise à M. le Président de la CCPN.

2) Urbanisme :

- demande de Permis de construire : M. BASTARD et Mme SKIERSKI
Maison d'habitation de 184 m², rue des jonquilles.

- déclaration préalable de travaux : M. Guillaume HOOGTERP
Remise en état d'une maison d'habitation, 2 rue des templiers à Coquerel.

3) Taxe forfaitaire sur les terrains nus, classés en zone constructible du PLU.

Le sujet est abordé, mais il s'avère qu'il ne correspond pas aux projets envisageables par les membres du conseil, sur l'avenir du PLU.

4) Réflexion sur une modification du PLU en vue d'une urbanisation de la zone 2AU.

Pour renforcer le développement de la commune et permettre de nouvelles constructions, Monsieur le Maire propose de débloquer une zone du PLU prévue à cet effet, située chemin des écoliers. Les réseaux (eau potable, EDF, eaux usées, Télécom) passent aux abords de la zone de construction. M. Le Maire demande aux membres du conseil, l'autorisation de contacter les propriétaires de parcelles concernées par cette éventuelle opération. D'autre part, il propose de contacter la DDTM pour justifier une demande de modification du PLU afin d'ouvrir une partie de l'OAP 2. Autorisation lui est donnée par les membres du conseil.

5) Premier bilan d'application du PLU.

Il faut rappeler que le PLU a été approuvé en avril 2014. Ce qui permet de faire un premier bilan après 5 années. Il en résulte :

- Augmentation de la population totale de
2014 : 579 habitants à
Fin 2018 : 608 habitants.

- Nouvelles constructions de :

De 2014 à 2018 : 27 maisons dans les lotissements et 27 demandes de PC dans le bourg, qui peuvent en partie correspondre à des extensions ou des réfections complètes de maisons existantes.

On constate aussi beaucoup de mutations de propriétés sur la période.

En conclusion : le mouvement démographique n'a pas suivi de façon positive, l'augmentation du nombre des habitations. Cela s'explique par le départ des jeunes et par la taille des ménages qui est passée en moyenne à 2.5 personnes. L'arrivée de nouveaux habitants n'a pas comblé le départ d'une tranche d'âge de la population.

Cependant, la demande de terrain est en constante évolution et la commune ne peut proposer de nouvelles parcelles sans modifier le PLU. A suivre.

Fin de la séance.

Prochaine réunion du conseil municipal : JEUDI 7 FEVRIER 2019 à 19h 15.